

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADAC

- JEUDI 21 MAI 2026 -

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres du conseil d'administration :

- Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Monsieur Franck CHARTIER, Vice-Président de l'ADAC
- Madame Pascale DEBALLÉE, Vice-présidente du Conseil départemental
- Madame Geneviève GALLAND, Conseillère départementale
- Monsieur Gérard DUBOIS, Conseiller départemental
- Madame Anne TRUET, Conseillère départementale
- Monsieur Patrick MICHAUD, Vice-président du Conseil départemental
- Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Conseiller départemental
- Monsieur Jérôme VAUGOYEAU, Directeur de l'ADAC et du CAUE

Représentants des EPCI :

- Monsieur Christian RICOU, représentant de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher
- Monsieur Marc GUERIN, Président de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
- Monsieur Laurent CHAUVELIN, représentant de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
- Monsieur Philippe CAPON, Président de la Communauté de Communes Gâtines Racan
- Madame Valérie BOUIN, suppléante de la Communauté de Communes Gâtines Racan
- Monsieur Dominique FRELON, représentant de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine
- Madame Sophie METADIER, suppléante de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine
- Monsieur Janick ALARY, suppléant de la Communauté de Communes de Touraine Est Vallées
- Madame Stéphanie RIOCREUX, représentante de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Benoit BARANGER, suppléant de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Philippe BLANCHARD, suppléant de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, suppléante de la Communauté de Communes du Val d'Amboise

Représentants des communes membres de la Métropole :

- Monsieur Jacky BERTRAND, Maire de Berthenay
- *Monsieur Yann FAURRE, représentant de la commune de Berthenay*
- Madame Isabelle SAUVAGE, représentante de la commune de Chanceaux-sur-Choisille
- Madame Marie-Christine CAUWET, représentante de la commune de Parçay-Meslay
- Madame Patricia SUARD, Maire de Saint-Genouph
- Madame Corinne BISSON, représentante de la commune de Savonnières
- Madame Rachel GEFFROY, représentante de la commune de Villandry

Maires :

- Monsieur Jean-Yves BOCAGE, Adjoint au Maire d'Ambillou
- Madame Sylvie HEMOND, Adjointe au Maire d'Ambillou
- Monsieur Emmanuel DUFAY, Maire d'Artannes-sur-Indre
- Monsieur Benjamin BONVIN, Adjoint au Maire d'Avon-les-Roches

- Monsieur Jean-Jack BORDEAU, Maire d'Avrillé-les-Ponceaux
- Madame Sylvia GAURIER, Maire d'Azay-le-Rideau
- Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire d'Azay-sur-Cher
- Madame Patricia PYRAUT, Adjointe au Maire d'Azay-sur-Cher
- Madame Murielle COUTROT, Maire de Bridoré
- Madame Monique ROLSHAUSEN, Maire de Cerelles
- Monsieur Florent DOREAU, Adjoint au Maire de Chambourg-sur-Indre
- Madame Brigitte VENGEON, Maire de Château-Renault
- Monsieur Frédéric BRUZEAU, Adjoint au Maire de Cheillé
- Monsieur Patrick LIZON, Adjoint au Maire de Coteaux-sur-Loire
- Monsieur Bertrand COINTY, Maire de Crissay-sur-Manse
- Monsieur Valentin BAHE, Maire de Crotelles
- Monsieur Bruno MEREAU, Maire de Descartes
- Monsieur Fabrice GERMOND, Maire de Jaulnay
- Monsieur François LEGROS, Conseiller délégué de La Riche
- Monsieur Alain BENARD, Maire de La Ville-aux-dames
- Monsieur Sébastien MARTIN, Adjoint au Maire de la Ville-aux-Dames
- Monsieur Yves PETIBON, Maire de Larçay
- Monsieur Christophe ADJADJ, Maire de Le Liège
- Madame Rose DENONIN, Adjointe au Maire de Le Liège
- Monsieur Alain HEGESIPPE, Adjoint au Maire des Hermites
- Monsieur Christophe ANDRE, Adjoint au maire de l'Île-Bouchard
- Madame Valérie GERVES, Maire de Loches
- Madame Anaëlle ROBIN, Conseillère municipale de Manthelan
- Monsieur Martin GUIMARD, Adjoint au Maire de Montbazou
- Madame Delphine CARLIER, Maire de Montreuil-en-Touraine
- Madame Emilie HENTZIEN, Maire de Morand
- Monsieur Lionel LAMBERT, Maire de Nouans-les-Fontaines
- Monsieur Joël BESNARD, Maire de Nouzilly
- Madame Christine BEFFARA, Maire de Reignac-sur-Indre
- Madame Corinne BECQUET, Adjointe au maire de Rigny-Ussé
- Madame Claude PAIN, Maire de Saint-Antoine-du-Rocher
- Madame Françoise AMIOT, Adjointe au Maire de Saint-Christophe-sur-le-Nais
- Monsieur Pascal PLOTON, Maire de Sainte-Catherine-de-Fierbois
- Madame Florence BOULLIER, Maire de Saint-Epain
- Monsieur Alain PAGEARD, Adjoint au maire de Sainte-Maure-de-Touraine
- Monsieur Patrick PASQUIER, Maire de Saint-Hippolyte
- Madame Béatrice VERWAERDE, Maire de Saint-Nicolas-des-Motets
- Madame Valérie BOIVINET, Maire de Semblançay
- *Monsieur Gérald MARCHAND, DGS de la Mairie de Semblançay*
- Monsieur Sylvère MORON, Maire de Theneuil
- Monsieur Jean-Luc CADIOU, Maire de Vallères
- Monsieur Jean-Marc JASNIN, Maire de Veigné
- Monsieur Florent PASQUIER, Maire de Villaines-les-Rochers

Parlementaire : Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Sénateur

Partenaires :

- Monsieur Alexandre NORGUET, Directeur de l'AMIL 37
- Monsieur François CUENO, secrétariat des élus, groupe de la majorité, Conseil départemental
- Monsieur François CHARTIER, Délégué au pilotage stratégique, à l'appui aux services et aux territoires, Conseil départemental
- Monsieur Jean-Marc LECONTE, cabinet ORCOM
- Madame Marie GUILBERT, cabinet Grant Thornton
- Madame Cathy SAVOUREY, ATU
- Monsieur Frédéric SCHMIT, représentant Mme Corinne BIVER, Directrice départementale des territoires
- Monsieur Stéphane Pouëssel, représentant de la FFB 37
- Monsieur Dominique MAES, architecte DPLG

La séance est ouverte à 14h15.

Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et de l'ADAC, ouvre la séance et donne la parole à Monsieur Franck CHARTIER, Vice-Président de l'ADAC et Président du CAUE 37.

En raison d'un impératif horaire de l'expert-comptable du CAUE 37, il est proposé de modifier l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour : intervertir le rapport moral et les éléments financiers. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

<i>Rapport</i>	<i>Objet</i>
1	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 juin 2025
2	Élection des membres du 2 ^{ème} collège du conseil d'administration : - 10 représentants des EPCI - 1 représentant des communes
3	Présentation du bilan financier 2025 et budget 2026
4	Rapport moral et rapport d'activités de mai 2025 à avril 2026
5	Objectifs et projets 2026/2027
6	Questions diverses

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 juin 2025

Sur proposition de Monsieur Franck CHARTIER, le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'ADAC du 10 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 - ÉLECTION DES MEMBRES DU 2^{ème} COLLÈGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Franck CHARTIER rappelle que lors de l'Assemblée générale de 2025, une modification des statuts a été décidée afin de d'améliorer la représentativité des EPCI au sein de l'agence. Ainsi, l'article 12 des statuts prévoit que « le conseil d'administration est composé de 22 membres (au lieu de 20). Le Président du conseil départemental est de droit le Président du conseil d'administration.

- Pour le 1^{er} collège, les conseillers départementaux désignent en leur sein 11 représentants (au lieu de 10)
- Pour le 2nd collège, le groupe des communes désigne en son sein 1 représentant (au lieu de 4) et le groupe des EPCI à fiscalité propre désigne en son sein 10 représentants (au lieu de 6)

Les membres du deuxième collège sont élus lors de l'Assemblée Générale des communes et des E.P.C.I adhérents à l'Agence et sont élus pour la durée de leur mandat.

Les membres sortants sont indéfiniment rééligibles. »

À la suite des élections municipales et communautaires qui se sont déroulées cette année, il est désormais nécessaire de procéder au renouvellement de ces membres.

Monsieur Franck CHARTIER précise que le Conseil départemental procèdera fin mai à la désignation d'un 11^{ème} représentant au sein du Conseil d'administration de l'ADAC.

La composition actuelle du conseil d'administration est reprise dans le rapport d'activités 2025-2026 page 54.

I- ÉLECTION DES 10 REPRÉSENTANTS DES EPCI

Les EPCI à fiscalité propre adhérentes à l'ADAC sont au nombre de 10 : Autour de Chenonceaux-Bléré-Val de Cher ; Castelrenaudais ; Chinon Vienne et Loire ; Gâtines-Racan ; Loches Sud Touraine ; Touraine Ouest Val de Loire ; Touraine Val de Vienne ; Touraine Vallée de l'Indre ; Val d'Amboise et Touraine Est Vallées.

Monsieur Franck CHARTIER propose de voter pour les représentants des EPCI au sein du 2nd collège :

Déroulement de l'élection :

1. Appel à candidature parmi les représentants des EPCI présents : Les élus suivants ont fait part de leur candidature.

Nom	Fonction
M. Philippe CAPON	Président de la CC Gâtine Racan (Suppléante Valérie BOUIN_sans voix délibérative)
M. Laurent CHAUVELIN	Représentant de la CC Chinon Vienne et Loire
M. Dominique FRELON	Représentant de la CC Loches Sud Touraine (Suppléante Mme Sophie MÉTADIER_sans voix délibérative)
Mme Stéphanie RIOCREUX	Représentant de la CC Touraine Ouest Val de Loire (Suppléant M. Benoit BARANGER_sans voix délibérative)
Mme Annaïck RICHARD	Représentante de la CC Touraine Val de Vienne (Suppléant M. Philippe BLANCHARD_sans voix délibérative)
M. Yves AGUITON	Président de la CC du Val d'Amboise
M. Éric LOIZON	Président de la CC Touraine Vallée de l'Indre
M. Vincent MORETTE	Président de la CC Touraine Est Vallées (Suppléant M. Janick ALARY_sans voix délibérative)
Mme Anne BAYON de NOYER	Présidente de la CC Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher
M. Marc GUÉRIN	Président de la CC du Castelrenaudais (Suppléante Mme Brigitte DUPUIS_sans voix délibérative)

2. Proposition de vote

Ces élus sont élus à l'unanimité par les membres des Communautés de Communes du second collège du Conseil d'Administration de l'ADAC.

II- ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES COMMUNES

Les mairies qui adhèrent de manière individuelle à l'ADAC sont au nombre de 11 : Berthenay ; Chanceaux sur Choisille ; Druye ; La Membrolle-sur-Choisille ; Mettray ; Parçay-Meslay ; Rochecorbon ; Saint-Étienne-de-Chigny ; Saint-Genouph ; Savonnières ; Villandry.

Monsieur Franck CHARTIER propose de voter pour les représentants des communes membres au sein du 2nd collège :

Déroulement de l'élection :

1. Appel à candidature parmi les représentants des mairies présents. M. Emmanuel DUMÉNIL, Maire de la Mairie de Rochecorbon, a fait part de sa candidature avec Mme Rachel Geffroy en tant que suppléante sans voix délibérative.

Nom	Fonction
M. Emmanuel DUMÉNIL	Maire de Rochecorbon Mme Rachel GEFFROY_Adjointe au maire de Villandry [suppléante_sans voix délibérative]

2. Vote à bulletin secret

M. Emmanuel DUMÉNIL (titulaire) et Madame Rachel GEFFROY (suppléante sans voix délibérative) sont élus à l'unanimité par les membres des Communes du second collège du Conseil d'Administration de l'ADAC.

Pour information, le prochain conseil d'administration prévu le 6 octobre à 14h00 procèdera à la désignation du vice-président et du secrétaire du 2nd collège.

3 - BILAN FINANCIER : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 et BUDGET PRIMITIF 2026

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Monsieur Franck CHARTIER expose les éléments suivants :

Section	Recettes 2025	Dépenses 2025	Résultat d'exercice	Résultat 2024	Résultat cumulé 2025
Investissement	7 647,18 €	5 509,45 €	+ 2 137,73 €	+ 18 736,37 €	+ 20 874,10 €
Fonctionnement	1 075 288,63 €	984 207,25 €	+ 91 081,38 €	+ 267 253,67 €	+ 358 335,05 €
Total des sections	1 082 935,81 €	989 716,70 €	+ 93 219,11 €	+ 285 990,04 €	+ 379 209,15 €

Dépenses de fonctionnement :

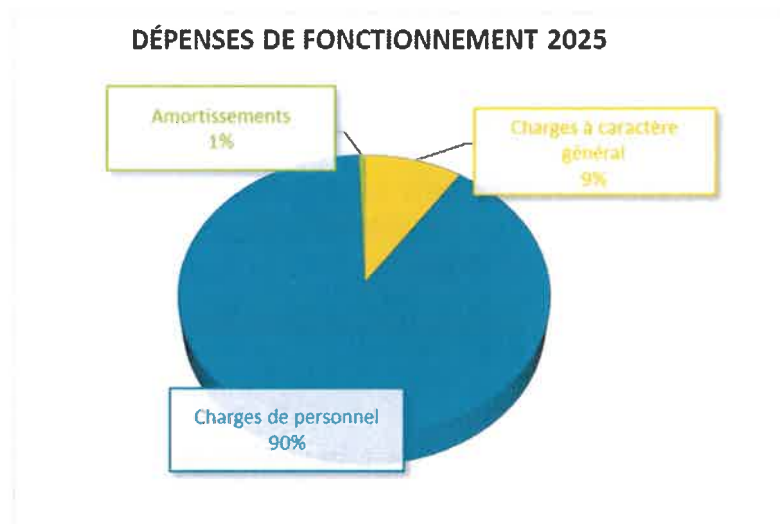
Chapitre 011-Charges à caractère général

Ce chapitre est stable autour de 90 000 € ce qui constitue un objectif de maîtrise des dépenses de la structure.

Il est rappelé qu'à partir d'octobre 2024, l'ADAC 37 prend à sa charge la location et maintenance d'un photocopieur. Jusqu'alors, le CAUE 37 supportait seul la dépense des deux photocopieurs utilisés par les agents des deux structures (compte 6156).

En 2025, le renouvellement du contrat de location des véhicules de service a un impact sur le réalisé puisque des travaux de remise en état des anciens véhicules ont été nécessaires (env. 1 600 € pour les deux véhicules).

La mise en place d'un système de renvoi d'appel (Rainbow/NXO) pèse également en 2025 sur le compte 6156.



Chapitre 012-Charges de personnel

L'augmentation en 2025 sur ce chapitre s'élève à environ 37 500 € par rapport à 2024 et peut s'expliquer par :

- La hausse de 3 pts de la CNRACL
- L'assujettissement de la structure au versement mobilité auprès de l'Urssaf
- La hausse de la cotisation à l'assurance du personnel
- La mise en place à compter du 1er janvier 2025 de la participation au financement pour le risque prévoyance des agents (10€ net/mois) et le risque santé (15€ brut/mois).
- L'impact d'avancements d'échelons fin 2024 avec un impact sur une année pleine en 2025 et le retour à temps complet d'un agent à 80% à partir de juillet 2025.

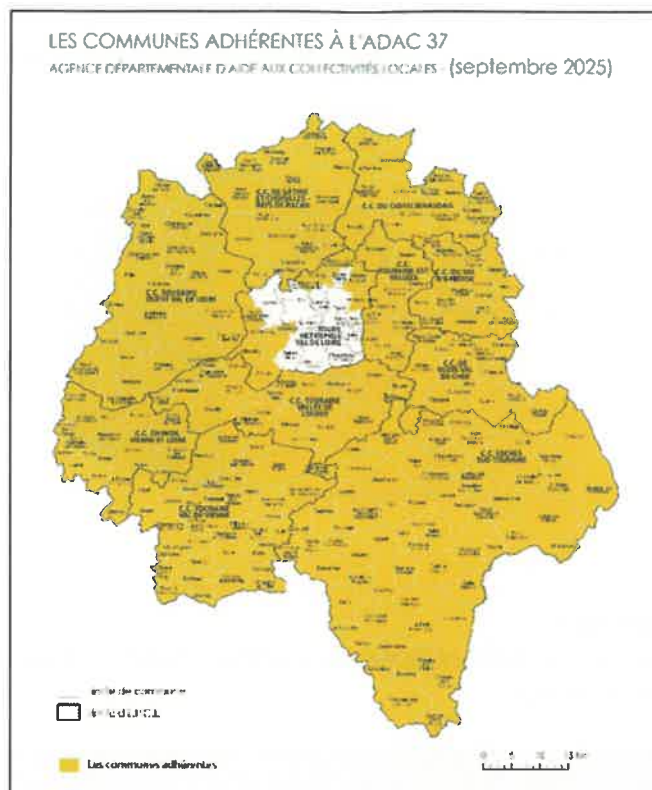
Recettes de fonctionnement :

- **Participation du Conseil départemental :** L'ADAC 37 et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire ont signé une convention d'objectifs et de moyens qui précise notamment les modalités financières. La contribution annuelle maximum mentionnée sur la convention 2025-2028 est fixée à 490 000 € afin de répondre aux besoins croissants des 261 communes et 10 EPCI.

Années	Contribution du CD 37	Évolution N/N-1
2021	390 000 €	
2022	390 000 €	=
2023	440 000 €	+ 50 000 €
2024	490 000 €	+ 50 000 €
2025	490 000 €	=

- **Participation des adhérents :** elle s'élève pour 2024 à 373 709,60 €
 Au total, ce sont 261 communes qui adhèrent à l'agence sur 272, soit :
 - 96 % des communes du département (100 % des communes hors métropole),
 - 10 communautés de communes qui adhèrent pour le compte de la CC mais aussi pour l'ensemble de leurs communes,
 - 11 communes qui adhèrent individuellement (sur le territoire de Tours Métropole Val-de-Loire).

Le taux de cotisation des adhérents est resté identique de sa création en 2009 jusqu'en 2019. L'augmentation des sollicitations et les besoins de recrutement ont incité le conseil d'administration à voter une augmentation du taux à compter du 1^{er} janvier 2020, puis en 2025, une hausse de 0.40 € a été adoptée.

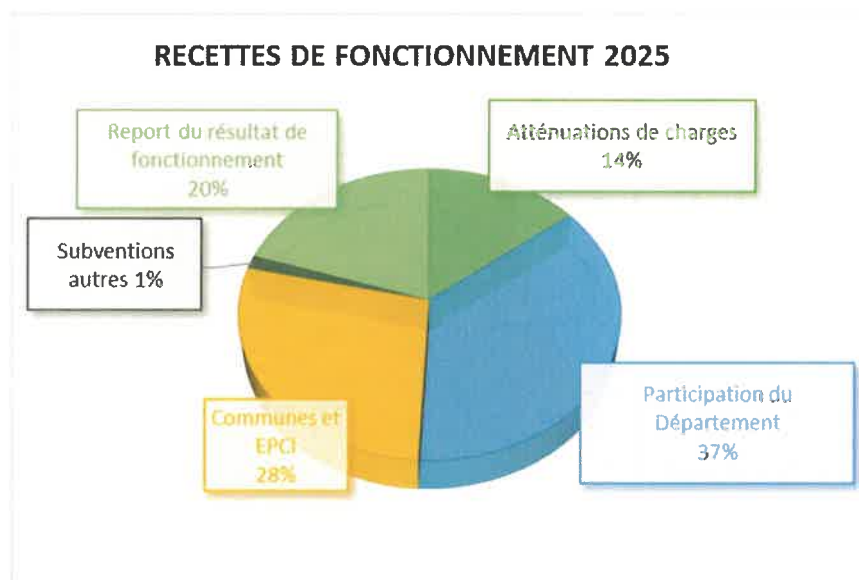


En effet, pour mémoire, lors des précédents exercices et ce depuis 2022, il avait été acté d'équilibrer les dépenses avec l'excédent de fonctionnement. Ainsi, l'excédent reporté 2024 étant devenu insuffisant et considérant la volonté de pérenniser sur le long terme l'équilibre budgétaire de la structure à moyens constants et conformément à la prospective financière qui avait été présentée à l'appui du DOB 2025, Il a été décidé en cohérence avec les EPCI et communes membres, lors du Conseil d'administration du 9 décembre 2024, une hausse de la participation des communes de 40 centimes par habitant.

Années	Taux de cotisation	Montant des recettes	Évolution N/N-1
2021	0,70 € par habitant	238 505 €	
2022	0,70 € par habitant	238 906 €	+ 401 €
2023	0,70 € par habitant	238 949 €	+ 43 €
2024	0,70 € par habitant	239 623 €	+ 674 €
2025	1,10 € par habitant	373 710 €	+ 134 087 €

- **Refacturation au CAUE 37 et à l'ADIL France rénov' Touraine** : L'ADAC refacture au CAUE 37 la mise à disposition des postes de directeur (50%), secrétaire général (50%) et responsable administratif et financier (15% à partir d'avril 2025) ainsi que le temps passé par les agents de l'ADAC pour effectuer les missions afférentes aux CAUE (information, sensibilisation, formation) conformation à la convention conclue.

L'ADAC refacture à l'ADIL France Rénov' Touraine la mise à disposition du poste de directeur adjoint.



Section d'investissement :

La section d'investissement est excédentaire en 2025 en raison principalement des écritures d'amortissement et de la perception du FCTVA.

BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Franck CHARTIER précise que le budget primitif de l'ADAC 37 pour l'exercice 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	28 114,43 €	28 114,43 €
Total de la section de fonctionnement	1 467 905,05 €	1 467 905,05 €
Total du budget	1 496 019,48 €	1 496 019,48 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 467 905,05 € répartis comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	513 204,72 €	Chapitre 013	177 000,00 €
<i>Charges à caractère général</i>		<i>Atténuation de charges</i>	
Chapitre 012	946 400,00 €	Chapitre 70	7 200,00 €
<i>Charges de personnel</i>		<i>Produits de service</i>	
Chapitre 65	1 100,00 €	Chapitre 74	925 360,00 €
<i>Charges diverses de gestion courante</i>		<i>Dotations et participations</i>	
Chapitre 042	7 200,33 €	Chapitre 75	10,00 €
<i>Opérations d'ordre de transfert</i>		<i>Autres produits</i>	
		<i>Excédent de fonctionnement reporté au 002 (reprise anticipée)</i>	358 335,05 €

Dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement apparaît à la hausse par rapport au BP2025 en raison de l'intégration de la ventilation des recettes pour équilibrer le budget.

L'excédent dégagé en 2025 est ventilé sur plusieurs comptes du chapitre 011 des charges à caractère général. Cet excédent est destiné à être maintenu afin d'avoir une réserve suffisante pour honorer les dépenses en début d'année avant de percevoir la participation du conseil départemental et des adhérents et de pérenniser l'équilibre de la structure.

- Le chapitre relatif aux charges à caractère général (011) intègre les évolutions suivantes :
 - Lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2025, il a été approuvé la mise en place d'un groupement de commandes pour **l'entretien des locaux** pour la totalité de la maison des territoires à partir de mai 2026.
 Pour mémoire, actuellement le CAUE porte le contrat d'entretien pour l'ADAC et l'ADIL mais refacture uniquement à l'ADIL. Afin de régulariser et mutualiser les dépenses, il convient que chaque structure porte sur son budget une part du marché selon une clé de répartition définie dans la convention.
 En parallèle et dans un souci de cohérence et de recherche d'économie d'échelle, l'AMIL a souhaité intégrer ce groupement. L'ADAC est coordonnateur du groupement en charge de la consultation, puis de l'exécution du marché. Le prestataire aurait ainsi un interlocuteur unique. Budgétairement, il est prévu que l'ADAC règle la totalité du marché et refacture, selon une clé de répartition définie, la part propre à chaque membre du groupement. Une dépense pour la 1^{ère} année du marché (8 mois) est estimée en dépense (11 000 €) et une recette correspondant à la refacturation est inscrite en parallèle (7 200 €).
 - La prise en compte du **nouveau marché de location des véhicules** sur une année pleine mais avec un solde du marché précédent.
 - La mise en place en 2025 d'un **dispositif de renvoi d'appel** via les ordinateurs. En 2026, il est uniquement prévu les charges de fonctionnement (estimation : 624 €/an).
 - L'accueil de la **rencontre nationale des juristes** des Agences techniques départementales les 2 et 3 avril 2026 (5 000 € maximum)
 - Les frais liés au **congrès des Maires** sont pris en charge de manière alternée par l'ADAC, le CAUE et l'ADIL. En 2026, ce sera le tour de l'ADAC (5 500 €).
 - L'ADAC, en **partenariat avec le CAUE 37 et l'ATU**, a déposé en 2024 une demande de subvention au titre du fonds vert pour accompagner de façon expérimentale et plus soutenue deux projets matures de collectivités volontaires et engagées à réaliser les aménagements à court – moyen terme pour résorber les îlots de chaleur urbain (ICU).
 L'ADAC en tant que porteuse du projet a reçu la notification de la subvention fin décembre pour un montant de 79 680 €. Elle a perçu un premier acompte de la subvention en 2025 (25%). Il est prévu que le CAUE 37 et l'ATU refactureront la globalité de la prestation à l'ADAC en 2026 afin qu'elle puisse demander le solde de la subvention. À ce titre au BP 2026, il est inscrit l'ensemble des prestations du CAUE 37 et de l'ATU pour 59 520 € et 75% de la subvention soit $79\,680\,€ \times 75\% = 59\,760\,€$.

Répartition prévisionnelle :

	ADAC	CAUE	ATU	Demande globale (2 projets)
Montant des actions réalisées HT	25 200 €	25 200 €	49 200 €	99 600 €
Montant subventions sollicitées	79 680 €			79 680 €
Montant prévisionnel des appels de fonds à l'ADAC		20 160 €	39 360 €	
Reste à charge dû au caractère expérimental du projet	5 040 €	5 040 €	9 840 €	19 920 €

- Les charges de personnel sont quant à elles en légère augmentation et s'expliquent uniquement par :
 - Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales prévoit une **hausse du taux de cotisation CNRACL** sur quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028.
 Le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers était fixé à 31,65% en 2024 suite au décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024. Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 augmente progressivement ce taux à 34,65% en 2025, 37,65% en 2026, 40,65% en 2027 et 43,65% en 2028.
 - La hausse du coût de **l'assurance du personnel**. Pour mémoire, le montant qui sera réglé pour 2026 correspond au solde de 2025 en fonction du réalisé et d'un acompte basé sur le réalisé 2024.
 - Les évolutions de carrière de l'année.

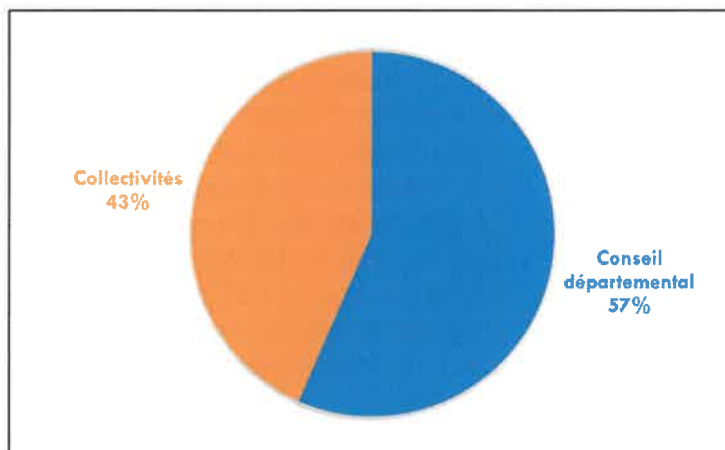
- Comme chaque exercice, 25 000 € sont prévus en 2025 en cas de besoin de remplacement d'agent absent.

En raison du départ anticipée de la secrétaire générale de l'ADIL en 2026, une réflexion est en cours sur l'organisation d'un pôle administratif et financier pour les trois structures : ADAC|CAUE|ADIL. Au stade du BP, l'impact sur les budgets n'avait pas été intégré. Une décision modificative a été adoptée lors du Conseil d'administration du 21 mai 2026.

Recettes de fonctionnement

En 2024 et 2025, le montant de la participation du conseil départemental était de 490 000 €. Elle restera stable en 2026 conformément à la convention d'objectifs et de moyens adoptés en conseil d'administration en décembre dernier.

Le montant prévisionnel global de la participation des communes et EPCI membres est estimé à 375 600 € (base population INSEE au 1^{er} janvier 2026).



Comme indiqué précédemment, le solde de la subvention octroyée au titre du fonds vert est prévu. Il est également inscrit les refacturations dans le cadre du marché d'entretien des locaux.



La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **28 114,43 €** répartis comme suit :

DÉPENSES	
Chapitre 20 <i>Immobilisations incorporelles</i>	5 000,00 €
Chapitre 21 <i>Immobilisations corporelles</i>	23 114,43 €

RECETTES	
Chapitre 040 <i>Opérations d'ordre de transfert</i>	7 200,33 €
Chapitre 10 <i>Dotations et participations</i>	40,00 €
Excédent d'investissement reporté au 001	20 874,10 €

Dépenses d'investissement

Il est prévu un budget total de 28 114,43 € en dépenses d'investissement. Ce montant est relativement stable par rapport au BP 2025. Il est prévu du renouvellement de matériel informatique ainsi que de mobilier.



Ainsi, conformément aux orientations budgétaires, le budget primitif prévoit :

- une stabilisation des dépenses et une poursuite des missions à moyen constant pour répondre aux besoins exprimés par les collectivités,
- que l'équilibre financier à moyen terme est assuré et pérennisé grâce aux excédents reportés et surtout à la hausse des cotisations en 2025.

Monsieur Franck CHARTIER a procédé à la présentation du compte administratif et au budget primitif 2026. Cette présentation ne nécessite pas le vote de l'assemblée générale.

Annexe : suivi budgétaire par chapitre

4 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT DE MAI 2025 / AVRIL 2026

Monsieur Franck CHARTIER présente le rapport moral et d'activités à l'assemblée. Il est joint au présent PV.

Lors de l'Assemblée générale, différents focus sont présentés par les agents et les élus des territoires :

1 - Zoom sur un projet en architecture : Église Saint-Martin à Chambourg-sur-Indre

Présentation du projet par Monsieur Florent DOREAU, adjoint au Maire de Chambourg-sur-Indre, en présence de Monsieur Guillaume DARRAS, architecte du Patrimoine au CAUE 37.

2 - Zoom sur un projet de rénovation énergétique : Rénovation énergétique et géothermie sur nappe à Vernou-sur-Brenne.

Monsieur Victorien DEVALLEE, Maire de Vernou-sur-Brenne, ne pouvant être présent lors de l'AG, a fourni une vidéo pour présenter le projet. En séance, Monsieur Dimitri BAEY, chargé de mission énergie à l'ADAC, apporte des compléments techniques.

3 - Zoom sur un projet d'urbanisme et de paysage : Aménagement de l'Espace HUBLIN à Bourgueil

Présentation du projet par Monsieur Benoit BARANGER, Maire de Bourgueil, en présence de Madame Justine PAUZE VIEUX, paysagiste concepteur à l'ADAC.

4 - Zoom sur une prospective financière : commune de Saint-Antoine-du-Rocher

Présentation du projet par Madame Claude PAIN, Maire de Saint-Antoine-du-Rocher, en présence de Madame Audrey BUREAU, spécialiste finances publiques à l'ADAC.

5 - Zoom sur un marché public : commune de Villaines-les-Rochers

Présentation du projet par Monsieur Florent PASQUIER, Maire de Villaines-les-Rochers, en présence de Madame Sandrine CAPUS, juriste à l'ADAC.

Sur proposition de Monsieur Franck CHARTIER, le rapport moral et d'activités de l'ADAC et du CAUE 37 pour la période de mai 2025 à avril 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à l'assemblée générale.

Annexe : Rapport moral et d'activités 2025/2026

5 - OBJECTIFS 2026 / 2027

Monsieur Franck CHARTIER présente les objectifs de l'ADAC et du CAUE 37 pour 2026/2027.

Conseils aux collectivités

Il convient de **maintenir une quantité et une qualité de réponse** aux besoins des collectivités aussi élevées que possible.

L'ADAC|CAUE 37 poursuit ses objectifs : accompagner la maîtrise d'ouvrage pour des projets de qualité et préparer la commande publique afin de contribuer à la prise en compte de la qualité du cadre de vie par tous les acteurs de l'aménagement.

En matière d'espace public et de bâtiment, la question de la transition écologique reste également un objectif majeur, à l'instar des projets étudiés jusqu'à présent.

En lien avec l'ADAC, les 3 domaines d'intervention restent des priorités pour les collectivités et pour la structure, à savoir :

- **Technique** (architecture, énergie, paysage, et urbanisme) : réalisation de schémas de principe, d'orientations en matière d'aménagement, de programmes, de chiffrages, pour des projets de bâtiments publics, d'aménagement d'espaces publics, de lotissements, de ZAC...

- **Juridique** (droit de l'urbanisme et marchés publics) : rédaction de notes de synthèses, rédaction des pièces des marchés publics et concessions de services...
- **Financier** : perspectives financières, simulations d'emprunt, plans de financement...

Comme les années précédentes, pour répondre de façon durable aux besoins exprimés et en particulier pour la réalisation des objectifs et projets des collectivités en ce début de mandat, il est proposé de poursuivre l'accompagnement avec l'effectif et les compétences actuels jugés adaptés aux attentes.

Afin de tenir compte des problématiques accrues des collectivités en matière de financement des projets et de l'expertise, l'accompagnement mutualisé et pluridisciplinaire des équipes de l'ADAC|CAUE 37 devient de plus en plus important dans la construction des projets. Fort de ce constat, les interventions sont de plus en plus phasées avec la réalisation d'analyses financières et le redimensionnement de nombreux projets.

➤ **Conseils aux particuliers**

Concernant les permanences délocalisées hors de la métropole et sur la ville de Tours, il convient pour l'année 2026, dans la mesure où la couverture départementale est complète, de maintenir le nombre de particuliers conseillés et la qualité de la coopération avec l'UDAP 37.

Il est proposé de poursuivre le partenariat étroit avec les services instructeurs des EPCI et de la Ville de Tours dès la prise de RDV jusqu'à la finalisation du conseil. C'est un service important, très apprécié des particuliers, des services urbanismes des Communautés de communes et des mairies. Des expérimentations pour encore améliorer la qualité de ce conseil ont été menées et vont être diffusées.

À ce titre, l'expérimentation menée avec les élus et les services de la CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher sur les essentiels architecturaux et urbanistiques dédiée aux agents de mairie qui ont la charge de l'instruction des déclarations préalables et assurent les premiers échanges avec la population, va être diffusée à l'ensemble des EPCI en 2026-2027.

Pour rappel, cette formation vise à initier les secrétaires de mairie et les services urbanisme si nécessaire sur les notions essentielles de l'architecture et aux aspects juridiques afin d'accompagner au mieux les pétitionnaires, d'appréhender et d'expliquer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de rédiger plus précisément les arrêtés émis lors des instructions.

De plus, le **référentiel de 8 nouvelles fiches architecturales et patrimoniales réalisées en partenariat avec l'UDAP** va aussi être diffusé sur tout le département en lien avec les services urbanismes intercommunaux et les communes qui sont la porte d'entrée des pétitionnaires.

Il est proposé de poursuivre de façon efficace et lisible les échanges avec l'UDAP. Ce service de conseil aux particuliers est également mené en lien avec les partenaires que sont le Département d'Indre-et-Loire (CD 37), l'État, les collectivités, la Région Centre-Val de Loire, SOLIHA et la plateforme Artémis et l'ADIL France Rénov' Touraine, constitue l'un des socles majeurs de l'action du CAUE 37.

La complémentarité opérationnelle entre les conseils prodigués par les architectes du CAUE 37 et par les conseillers énergie de l'ADIL France Rénov' Touraine sera maintenue, elle permet aux particuliers de bénéficier d'un conseil global en lien avec leurs projets de construction ou de rénovation.

En outre, les paysagistes de l'ADAC|CAUE 37 répondent eux aussi aux demandes des particuliers par des conseils en lien avec l'aménagement de leurs espaces extérieurs.

En complément des permanences sur l'ensemble des EPCI d'Indre-et-Loire, les architectes et paysagistes du CAUE 37 participent, une fois par mois, à la rubrique « *On vous répond* » du JT de Val de Loire TV (ex-TV Tours). Cette émission permet de répondre aux questions que peut se poser le grand public.

➤ **Projets partenariaux**

Le partenariat doit être à la base des actions culturelles, de formation, d'information ou de sensibilisation du CAUE 37. Toutes les actions envisagées et proposées par l'ADAC|CAUE 37 le sont dans un corpus partenarial prégnant, renforçant ainsi leur sens et leur réussite auprès des différents publics-cibles.

Outre l'ensemble des communes et EPCI du département d'Indre-et-Loire, des partenariats opérationnels et concrets existent et pourront s'amplifier avec le Département d'Indre-et-Loire, l'association des Maires d'Indre-et-Loire (AMIL 37), l'ensemble des services de l'État, la Région Centre-Val de Loire, la ville de Tours, Tours Métropole Val de Loire, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, Val Touraine Habitat, Touraine Logement, SOLIHA, le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, l'Université, le SATESE, le SIEIL, la SHOT, le CCCOD, l'ATU, pOlau – pôle arts et urbanisme, les acteurs de l'éducation nationale (primaires, collèges en particulier) et potentiellement tout autre acteur local dans les domaines d'intervention du CAUE 37 et de l'ADAC.

➤ **Formations, informations et expérimentations à destination des professionnels ou des élus**

Parmi ces projets qu'il convient de poursuivre, il faut d'ores et déjà retenir des projets d'information-formation suivants :

- **Dans le cadre du partenariat avec l'AMIL :**
 - Participation des équipes de l'ADAC|CAUE 37 à la troisième édition – particulièrement prégnante après les élections municipales – « **L'École/ou université des Maires** » initiée et portée par l'AMIL sur les différents modules qui seraient proposés.
 - La participation ou la proposition d'intervention – le cas échéant – sur des thèmes à déterminer avec l'AMIL en fonction des besoins des collectivités. Formations envisagées cette année sur les finances et les marchés publics...
- Pour donner suite à la réussite des journées sur les bâtiments démonstrateurs et aménagements urbains /espaces publics qui se sont tenus en 2024 et 2025 et qui ont rassemblé plus d'une soixantaine d'élus de tout le département, il sera proposé d'organiser **une action similaire mettant en avant des opérations d'aménagement ou architecturales exemplaires par les élus maitres d'ouvrage et par les maitres d'œuvre** (1^{er} semestre 2027).
- **Journée de sensibilisation des paysagistes-concepteurs autour des thèmes du réemploi et des mélanges terre-pierres**, sur le site de COVALI le vendredi 3 juillet 2026.
- Participation sur le stand du CD 37 au congrès des maires organisé par l'AMIL 37 en fin d'année 2026.
- Location d'un stand partagé avec l'ADIL France Rénov' Touraine au Salon de l'Habitat de Tours au 2nd semestre 2026. Guider les visiteurs dans la conception et la réalisation de leurs projets, les accompagner dans l'appréhension de la qualité du cadre de vie parmi plus de 150 spécialistes de l'immobilier et de l'aménagement intérieur et extérieur.

➤ **Sensibilisation à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement**

- **Actions pédagogiques à destination du jeune public et/ou des scolaires**
 - Catalogue d'animations pédagogiques actualisé et déployé sur l'ensemble de la Touraine en fonction des besoins exprimés et des projets des établissements scolaires.
 - Dans le cadre du programme « **La ville à hauteur d'enfant** », la ville de **Tours** a sollicité le CAUE 37 pour un appui méthodologique, des interventions à des conférences et la mise à disposition d'outils dans le cadre d'animations auprès des jeunes et des scolaires – *En cours de définition*.
 - « **Ar(t)chimaths** » *formation des enseignants du cycle 3 + animation d'ateliers pédagogiques* – **Chinon** (deux écoles élémentaires) – **Seuilly** – **Marçay** – **Cravant-les-Côteaux** – **Chanceaux-sur-Choisille** – **Joué-lès-Tours** pour le programme 2025-2026 - Intervention dans les classes de CM1 et CM2 des équipes pluridisciplinaires ADAC|CAUE 37 (nombre de participants prévisionnel : 14 enseignants).
 - *Mon paysage, nos paysages* – 2026-2027 : Animation pédagogique à destination des élèves de 6^{ème} d'un collège du **Richelais** – *À l'étude*.
 - « **Pierre Feuille Ciseaux** », intervention pédagogique animée par les paysagistes en lien avec les sites du château d'**Azay-le-Rideau**, le musée Balzac de **Saché** et l'Éducation nationale : projet de janvier à juin à destination de collégiens reconduit pour l'année scolaire 2026-2027.

- PEAC « Pierre Feuille Ciseaux » en soutien au Musée du Grand Pressigny pour une classe du collège de Descartes. Le thème est « **Paysage et Archéologie** » devrait être reconduit pour l'année scolaire 2026-2027.
- Les enfants du Patrimoine** – septembre 2026 : Le vendredi, une visite à destination des scolaires serait organisée. *Une visite commentée est envisagée par un architecte du patrimoine sur un site/chantier en cours de choix pour une école du chinonais.*
- Mise à disposition et animation d'ateliers en lien avec le jeu « **Qui suis-je ? de l'aménagement du territoire** ».

- **Actions en lien avec les acteurs universitaires ou de recherche et autres partenaires institutionnels**

- « **De la terre au(x) territoire(s) – ancrer un projet dans les sols** » - Diffusion du REX (retour d'expérience) - livret récit d'expérimentation menée à Chambourg-sur-Indre depuis 2024 et guide de bonnes pratiques lors d'événements tels que la journée du 24 septembre autour des partenaires de l'École des sols pilotée par **pOlau – arts & urbanisme**.
- Poursuit, le cas échéant, en 2026 du projet partenarial avec l'ATU sur les **îlots de chaleur**, analyse départementale et tests sur deux sites au sein des territoires ; projet envisageable dans le cadre du dispositif d'accompagnement Fonds verts renaturation.
- Finalisation du projet partenarial CAUE 37 et 41 au profit du **NEC** dans le cadre d'une expérimentation paysagère sur site autour de la valorisation des **maisons éclusières** de la vallée du cher.
- À la demande de l'Association « **Petites Cités de Caractères** » (PCC), le directeur de l'ADAC|CAUE 37 continuera à participer le cas échéant à la commission de contrôle sur les PCC d'Indre-et-Loire. Les équipes de l'ADAC|CAUE 37 sont également sollicitées à des manifestations ou actions des Petites Cités de Caractère.
- Organisation d'un échange entre les architectes via le **syndicat des architectes de Touraine** et les acteurs agricoles sur l'architecture agricole – *en cours de définition*
- Réflexion sur l'organisation d'une formation thématique à destination des élus puis à destination des services techniques des collectivités en partenariat de **Maisons Paysannes de Touraine**.
- Poursuite de la participation à la commission et au groupe de travail Aménagement et urbanisme dans le cadre du **Service Régional Métropolitain (SERM)**.

- **Actions culturelles et animations ponctuelles**

- « **Profession architectes en Indre-et-Loire** » - Forte de son succès auprès des agences et de nos partenaires lors de sa présentation en 2025, l'exposition part en itinérance. Plusieurs agences et lieux en Touraine se sont déjà positionnées – programmation 2026 en cours.
- Programmation d'un film au cinéma Les studios dans le cadre du partenariat du CAUE 37 avec le CNP, le 3 décembre : « **Réhab** » de Béka et Lemoine.
- Concours photo **(RE)FAIRE AVEC** – porté par l'URCAUE Centre-Val de Loire
Les 3 lauréats désignés par le jury composé d'élus et de professionnels, le lauréat choisi par le grand public dans le cadre du « **Prix du public** » et le lauréat choisi par le jury dans la catégorie « **Prix jeune public** » ont été informés de leur sélection et seront prochainement récompensés. Leurs photographies, auxquels s'ajouteront une sélection des meilleurs clichés reçus, seront intégrées à l'exposition itinérante proposée au 2nd semestre 2026 et en 2027.

- **Semaine de l'Architecture et du Paysage** – octobre 2026 sur l'ensemble du département et plus particulièrement sur le Richelais - Réflexion en cours pour finaliser la programmation qui poursuit le thème initié en 2025, PAYSAGES EN MOUVEMENT :

Lancement de la SAP les 29 et 30 mai - Co-programmation avec l'ATU et le CCNT du spectacle « **Vagabondages & Conversations** » de Christian Ubl et Gilles Clément

À l'occasion de la venue de l'écrivain jardinier, Gilles Clément, le CAUE 37 et l'ATU racontent le lent apprentissage qui mène des grands aménagements aux démarches contemporaines de ménagement. De la vallée du Cher à la Grande île Aucard à Tours, des marais de Taligny aux quartiers d'Avoine en passant par le lavoir de Semblançay, ces paysages témoignent du passé, des ajustements et des nouveaux équilibres à l'œuvre. **Exposition présentée dans l'espace public à la Guinguette de Tours et à L'Heure Tranquille du 28 mai au 28 juin 2026**, puis en itinérance.

À l'instar de « *Profession architectes en Indre-et-Loire* », une exposition présentant le travail des paysagistes exerçant en Indre-et-Loire sera proposée pour la première fois : « **Profession paysagistes en Indre-et-Loire** » #1.

Elle accompagnera un retour en images du projet pédagogique **Mon Paysage, Nos paysages** et une mise en lumière de l'implication du CAUE 37 dans l'émergence de **projets paysagers remarquables en lien avec les problématiques de transition écologique**, ilots de chaleur...

- En parallèle une **version itinérante** de cette exposition sera proposée aux collèges ayant participés au PEAC *Mon Paysage, Nos paysages* les années passées - avec vernissage dans les collèges en lien avec la Teinturerie – Richelieu

Une conférence avec l'architecte des bâtiments de France sera l'occasion d'échanges sur le patrimoine – à Richelieu

- La poursuite de la promotion des projets d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes de Touraine à travers la présence dans l'observatoire national, la presse locale et des événements départementaux (sans compter bien sûr la motivation et la structuration de la commande publique)
- Fête de la nature à Bourgueil

La **newsletter** qui paraît chaque mois continuera d'être publiée, ce qui permet à tous les publics (élus, professionnels, grand public...) d'être informés sur les questions liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

De même, les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook pour les 2 structures) continueront à être utilisés comme outils de communication pour valoriser nos actions et faire connaître les événements que nous portons.

Annexe : Vision[S] en action Paysages en mouvement

6 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est clôturée par Madame Nadège ARNAULT, qui remercie les équipes pour le travail réalisé, ainsi que l'ensemble des élus et partenaires présents à l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 16h15.

Franck CHARTIER
Vice-Président de l'ADAC



SUIVI BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Dépenses de fonctionnement						
Charges à caractère général	71 675,07	81 049,70	87 308,45	84 207,10	92 227,80	513 204,72
Charges de personnel	530 061,17	652 736,95	791 147,39	848 382,89	885 889,35	946 400,00
Autres charges de gestion courante	1,78	0,85	0,58	2,15	0,92	1 100,00
Autres charges exceptionnelles			0,00	0,00		
Amortissements	3 396,00	9 141,28	11 304,04	12 230,02	6 089,18	7 200,33
Total dépenses de fonctionnement	605 134,02	742 928,78	889 760,46	944 822,16	984 207,25	1 467 905,05

Recettes de fonctionnement						
Atténuations de charges	75 612,15	97 561,35	120 901,57	178 172,74	191 657,37	177 000,00
Participation du Département	390 000,00	390 000,00	440 000,00	490 000,00	490 000,00	490 000,00
Communes et EPCI	238 505,40	238 905,80	238 949,20	239 622,60	373 709,60	375 600,00
Subventions autres				0,00	19 920,00	59 760,00
Autres produits de gestion courante	0,70	897,71	1,77	538,91	1,66	10,00
Produits exceptionnels			0,00	0,00		
Report du résultat de fonctionnement	310 734,95	409 213,42	393 649,50	303 741,58	267 253,67	358 335,05
Total recettes de fonctionnement	1 014 853,20	1 136 578,28	1 193 502,04	1 212 075,83	1 342 542,30	1 460 705,05
Total sans report	704 118,25	727 364,86	799 852,54	908 334,25	1 075 288,63	1 102 370,00

Dépenses d'investissement						
Immobilisations incorporelles	792,00	583,20	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Immobilisations corporelles	16 428,00	8 807,73	9 497,66	252,00	5 509,45	23 114,43
Déficit d'investissement reporté		217,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	17 220,00	9 608,69	9 497,66	252,00	5 509,45	28 114,43

Recettes d'investissement						
Amortissements	3 396,00	9 141,28	11 304,04	12 230,02	6 089,18	7 200,33
Dotations et participations	617,49	1 279,71	2 694,85	1 444,82	1 558,00	40,00
Excédent reporté	12 988,75	0,00	812,30	5 313,53	18 736,37	20 874,10
Total recettes d'investissement	17 002,24	10 420,99	14 811,19	18 988,37	26 383,55	28 114,43

Résultat d'exercice	98 984,23	-15 563,92	-89 907,92	-36 487,91	91 081,38	
Résultat de fonctionnement	409 719,18	393 649,50	303 741,58	267 253,67	358 335,05	
Résultat d'investissement	-217,76	812,30	5 313,53	18 736,37	20 874,10	

EFFECTIFS

Equivalents Temps Plein (ETP)	9,75	11,9	12,95	13,55	14,00	14,00
-------------------------------	------	------	-------	-------	-------	-------